Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Formule d'abonnement obligatoire Dechets Service Chateau Thierry

---
Par CrisParis75

Bonjour,
je possede une petite maison (residence secondaire) dans le sud de l'Aisne (essomes sur marne) depuis 30 ans pour laquelle je paye une taxe fonciere (194 euros)et une taxe d'habitation (185 euros)...
Depuis le debut de l'annee 2023, la communaute de communes de Chateau thierry a change le systeme de taxation en inventant "l'abonnement dechets service" pour tous les proprietaires payant la taxe fonciere.
Un forfait de 231 euros pour 26 levees par an.
Dans mon hameau, le camion passe tous les jeudi matin, donc ne venant qu'une dizaine de WE par an, je n'ai jamais eu de container poubelle jusqu'en fevrier 2023, contraint d'accepter cette mesure sinon de payer le tarif maximun de 396 euros si je les refusais.
Je considere ce systeme totalement injuste et arbitraire ne faisant aucune distinction entre les proprietaires de residence principale et secondaire.
Je n'utile pas ce service et cela depuis toujours...
Je paye les impots fonciers
je paye la taxe d'habitation
et maintenant l'abonnement dechets service de 231 euros
De 400 euros en 2022, je suis passe a 610 euros en 2023 soit 52% d'augmentation d'impot et taxes.
Et si l'on prend uniquement la taxe d'enlevement des ordures menageres entre 2022 et 2023 l'augmentation est de 550%.
Je suis donc triplement touche par cette mesure....
Comment contester devant le tribunal administratif ?

merci pour vos commentaires et propositions
cdt
christian